

Vendredi 1^{er} janvier 2018

PC Center est une marque de la société KIIRANA SASU

Ventes Produits et Services en agence

0. Définitions des présentes

Dans les présentes Conditions Générales, on entend par :

« Le Client (vous) » : personne achetant des Produits, l'utilisateur final.

« Consommateur » : personne physique achetant des Produits pour son usage privé.

« KIIRANA SASU (nous) » : Le vendeur du Produit, tel qu'identifié sur votre facture et, le cas échéant, le Prestataire.

« Produits KIIRANA SASU » : produits, services ou matériels informatiques installés par KIIRANA SASU, incluant tous ses composants, mais excluant les éléments suivants : (i) logiciels, cartes sons, enceintes, périphériques, accessoires ou pièces non installés ni ajoutés par KIIRANA SASU en usine, accessoires ou pièces ajoutés au matériel installé par KIIRANA SASU dans le cadre du Service CAI (Centre d'Aide à l'Installation technique) à la demande du Client, et les moniteurs, claviers et souris, dès lors qu'ils ne sont pas inclus dans la liste de prix standard KIIRANA SASU figurant sur le devis ou sur la facture.

« Matériels Intégrés » : Produits Tiers ou produits spécifiés ou fournis par vous.

« Confirmation de commande » : accusé de réception de votre commande envoyé par KIIRANA SASU.

« Prix » : x de vente indiqué dans la Confirmation de commande.

« Produit » : décrit dans la Confirmation de commande. Peut inclure des Produits KIIRANA SASU, des Produits Tiers et une Offre de Services.

« Offre de services » : décrite dans la Confirmation de commande et/ou dans un descriptif de services KIIRANA SASU.

« Prestataires » : KIIRANA SASU ou ses prestataires de services agréés.

« Produits Tiers » : tous les produits non marqués KIIRANA SASU.

« Logiciels » : logiciels d'exploitation ou logiciels applicatifs.

« Services » : prestations de services ou de support technique effectuées par KIIRANA SASU ou le Prestataire conformément à l'Offre de Services, y compris la fabrication sur mesure en usine CAI (Centre d'Aide à l'Installation technique).

1. Acceptation de nos conditions

Nos conditions générales de vente et de service sont réputées être irrévocablement admises par notre client. Toutes les opérations de vente intervenant entre KIIRANA SASU et le client sont donc soumises à nos conditions ci-après, nonobstant toute stipulation contraire qui pourrait être mentionnée sur les commandes d'achat du client.

Les conditions générales d'achat du client ne nous engagent que pour autant qu'elles aient été acceptées expressément par écrit par KIIRANA SASU. Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que nous aurions acceptée le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de notre client. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, tout membre de la famille ou toute autre personne agissant pour notre client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard.

Les conditions de vente applicables sont celles du pays où la société KIIRANA SASU reçoit la commande et où celle émet sa facture, elles sont donc applicables à l'étranger sous le contrôle de la loi française.

Ce contrat s'applique aux ventes, Services et annonces faits par KIIRANA SASU dans les catalogues, tarifs, publicités et devis, sur Internet ou par oral. Toute modification de ce contrat ou d'un devis doit être confirmée par KIIRANA SASU par écrit. Toutes autres conditions sont exclues. En passant votre commande vous acceptez expressément ce contrat. Ce contrat ne s'applique pas aux Produits achetés à un revendeur ou à un distributeur, et n'est pas davantage un contrat de revendeur ou de distribution. Le fait de passer une commande implique l'acceptation formelle des présentes conditions générales qui l'emportent de convention expresse sur celles de l'acheteur sauf dérogation écrite et préalable.

Les renseignements portés sur les catalogues, notices et documents publicitaires ne sont donnés qu'à titre purement indicatif ; ils n'engagent pas le vendeur qui peut être amené à les modifier à tout moment et sans préavis.

KIIRANA SASU ne saurait être lié par les engagements de ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite émanant de sa part.

2. Commande

Toute commande doit être passée par écrit à KIIRANA SASU. Les commandes sont fermes et définitives pour le client dès la première émission. Celui-ci ne peut pas les annuler, ni refuser la livraison.

KIIRANA SASU se réserve le droit à compter de la réception de la commande d'accepter, de rejeter celle-ci ou de faire des réserves. Un accusé de réception de commande ne constitue par une acceptation de commande.

3. Prix

Sauf dispositions contractuelles particulières, nos offres et nos listes de prix correspondant au tarif en vigueur au moment de la conception du catalogue et ne nous engageant pas au-delà. En cas de variation du prix entre la confirmation de commande et la date de livraison effective, le client pourra éventuellement refuser la livraison. Les prix sont modifiables à tout moment et sans préavis. Ils s'entendent, produits livrés en nos établissements, frais, emballages et taxes en sus. Les frais de port sont à la charge du client. Les commandes sont acceptées sous réserve des hausses de prix qui nous sont imposées par nos fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient ultérieurement impossible ou plus onéreuse la livraison. En tout état de cause, les marchandises seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la fourniture, indépendamment du prix auquel elles auraient été confirmées ou quels que soient le délai ou les possibilités de fourniture.

4. Engagements

Nos intermédiaires, agents, ingénieurs, n'ont aucun pouvoir pour engager notre société. Leurs offres doivent être confirmées par nos soins. Nous conservons le droit de renoncer à une commande à laquelle nous n'aurions pas donné semblable confirmation.

Seuls les devis écrits sont valables, pendant la durée qui y est indiquée. Si non, la durée est de 07 (sept) jours. Les commandes peuvent être passées sur Internet, par téléphone, courrier ou fax. Elles ne sont acceptées qu'après Confirmation de commande écrite par KIIRANA SASU. Vous devez vérifier la Confirmation de commande et nous avertir immédiatement par écrit de toute erreur. Sinon ce contrat s'appliquera à ladite Confirmation de commande. En raison de notre politique de mise à jour continue, les Produits peuvent être modifiés sans avis préalable, mais nous vous assurons des fonctionnalités et performances au moins équivalentes. La remise à l'acheteur par KIIRANA SASU de toute information, conseil, préconisation, étude technique n'est faite qu'à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de KIIRANA SASU. Il appartient en conséquence, à l'acheteur de procéder préalablement à sa commande à une analyse détaillée de ses besoins et de ses objectifs et, s'il estime ne pas avoir la compétence nécessaire pour exécuter lui-même l'analyse détaillée de ceux-ci, de recourir aux services d'un conseil qualifié et spécialisé de son choix.

KIIRANA SASU se réserve la possibilité de facturer, selon les cas et leurs importances, les frais d'études ou de projets.

5. Délai de livraison

Les délais de livraison sont établis en toute bonne foi et sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard ne peut, en aucun cas, justifier une annulation de commande ou une indemnisation quelconque.

6. Livraison, frais et risques

Notre matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté en nos établissements. Il voyage aux risques et périls du client. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées auprès du transporteur par courrier recommandé dans les 48 heures suivant la livraison. Notre client s'engagera à venir chercher ou accepter nos marchandises dans les 5 jours après leur mise à disposition.
Frais de transport (les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis)

Une participation aux frais de livraison sera facturée pour chaque commande. KIIRANA SASU se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis les conditions de la participation aux frais de livraison. Dès lors que la livraison est refusée alors que KIIRANA SASU n'a pas commis d'erreur de livraison ou de préparation et que les produits sont en bon état, la participation au frais de livraison ne sera pas remboursée à l'occasion de l'émission de l'avoir, le cas échéant.

Ce service s'entend pour une livraison de colis en rez-de-chaussée, et de moins de 100 kg en France Métropolitaine.

La livraison directe chez le client final ou la livraison à une adresse différente de l'adresse de facturation sont des services pour lesquels une participation additionnelle et forfaitaire de 11,60 euros HT sera facturée.

Pour une ou plusieurs des livraisons suivantes, veuillez vous adresser à votre commercial pour un devis : livraison par palette, livraison en étage, livraison avec protocole, livraison à partir des stocks européens de KIIRANA SASU, livraison dans un pays de l'Union Européenne, et/ou livraison hors France Métropolitaine.

7. Réclamations

Toute réclamation concernant les marchandises fournies doit être faite sur notre site Internet « déclarer un litige » ou nous parvenir un fax ou lettre recommandé dans les 5 jours de leur réception, en se référant aux numéros et date de la facture d'achat (ou à défaut de la note d'envoi), au numéro client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en état neuf et dans leur emballage d'origine et avec le bon d'enlèvement du transporteur. Un numéro de retour (*RMA*) obtenu auprès de notre service client et valable 15 jours, devra être clairement mentionné sur l'emballage. Dans le cas d'une erreur commise par le client et relative au choix du produit, KIIRANA SASU accepte, dans la mesure où les produits sont renvoyés en l'état, de reprendre le produit sous réserve d'en avoir été avisé par écrit dans les dix (10) jours, date de facture KIIRANA SASU. Il est à noter que le client accepte de prendre en charge les frais de gestion qui sont de dix pour cent (10%) de la valeur du ou des produits retournés. Tout produit d'une valeur inférieure ou égale à cinquante EUROS (50) hors taxes ne sera pas repris. Nous portons à votre attention, toutefois, qu'aucun retour ou annulation ne sera accepté sur une commande de produits configurés ou adaptés aux besoins spécifiques du client. En tout état de cause, les retours acceptés par KIIRANA SASU feront l'objet d'un avoir au prix du tarif en vigueur le jour de la réception des produits dans les locaux KIIRANA SASU. En tout état de cause, l'avoir ne pourra dépasser le prix du tarif en vigueur le jour du passage de la commande par le client.

Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve.

La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Tout litige opposant le client à KIIRANA SASU n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

8. Garantie et SAV sur le matériel neuf

En raison de notre qualité d'intermédiaire distributeur, nous ne fournissons aucune garantie contractuelle quant aux produits et/ou services. La seule garantie à laquelle nous sommes tenus est la garantie légale par les articles 1641 à 1649 du Code Civil. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant n'engage que celui-ci.

En cas de disparition d'un éditeur, d'un constructeur ou de l'un de nos fournisseurs (pour cessation d'activité, dissolution procédure collective), KIIRANA SASU n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits et/ou services de ce constructeur, fournisseur ou éditeur qu'elle aura commercialisé auprès de ces clients. En tout état de cause, KIIRANA SASU rappelle que le fait d'actionner la garantie ne saurait en aucun cas être un motif de non-paiement de la facture correspondante, laquelle sera payée à l'échéance indiquée.

En aucun cas nous ne garantissons que les marchandises fournies soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de notre matériel de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes des données enregistrées par l'utilisateur.

Le présent article constitue la seule garantie accordée par KIIRANA SASU, à l'exclusion de toute autre garantie et notamment toute garantie concernant la qualité de la prestation fournie par le matériel ou son adéquation avec les objectifs ou l'usage que lui a assignés le partenaire ou le client final. Le client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits, a sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. Le client définit, sous sa seule responsabilité, les configurations de matériel et de logiciels commandés auprès de KIIRANA SASU en fonction de ces besoins. Ainsi, KIIRANA SASU ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des produits à servir ou répondre aux besoins du client ou de son client et/ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine. Pour les besoins, dans le cadre du réacheminement dans un centre de traitement de votre matériel (imprimante, scanner, ordinateur portable), KIIRANA SASU vous facture les frais de livraison ou d'expédition.

Les garanties étendues PC Center : Dans certain cas, nous étendons la garantie matériel sur 2, 3 ou 5 ans sous réserve de révision en notre atelier du matériel chaque année. La durée de la garantie étendue est indiquée sur la facture, tout matériel garantie 2 ans ou plus ne sera pas couvert et pris en charge si la révision annuelle n'a pas été effectuée à la fin de la première année de garantie et à chaque date anniversaire pour les garanties étendues plus longues.

Si aucune mention n'est précisée sur la facture, la durée de garantie du matériel neuf est de 1 an à compter de la date du jour figurant sur la facture.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Tous les emballages d'origine doivent être conservés. Les étiquettes apposées aux produits sont indispensables au traitement du service après-vente. Il ne faut en aucun cas les enlever au risque de ne pouvoir prétendre à la garantie. Nos techniciens tenteront de vous dépanner par téléphone ou par mail. Si le problème nécessite une intervention physique, les techniciens vous donneront les instructions nécessaires au renvoi du matériel (coordonnées, horaires, ...) et vous communiqueront un numéro de retour. Attention, pour certains matériels, la garantie est assurée directement par le constructeur.

Avant de nous contacter, merci de réunir les informations suivantes :

- votre numéro de client
- votre numéro de facture
- la référence de la ou des pièces qui semblent en panne
- le numéro de série de chaque pièce ELEMENTS A ENVOYER
- les pièces avec leurs boîtes, câbles, etc. ... dans leur état d'origine dans tous les cas.
- une copie de facture (ou des factures si les pièces ont été achetées séparément)
- une note explicative des problèmes rencontrés avec un rappel concis de la discussion avec la Hotline
- si vous souhaitez joindre aux pièces garanties un matériel vous appartenant et que nous n'avons pas vendu, il est nécessaire d'obtenir l'accord de la Hotline et de noter la désignation de la pièce sur la facture jointe.

Lorsque vous renvoyez des barrettes de mémoire et une carte mère, il ne faut pas les mettre dans les emplacements prévus sur la carte mère mais les joindre séparément en les protégeant.

Le processeur sera quant à lui protégé si vous le laissez dans son emplacement.

Il faut en revanche lui ôter son ventilateur car celui-ci est volumineux et peut endommager le processeur et la carte mère durant le transport.

Si vous pensez qu'un élément est indispensable au matériel ou si le technicien vous invite à le renvoyer, il est nécessaire de le noter sur la copie de facture.

A chaque étape du traitement, un mail vous est envoyé. Vous pouvez suivre l'état de vos retours expédiés en envoyant un mail au service SAV (sav@my-pccenter.com). AUCUNE INFORMATION ne sera donnée par téléphone.

8.1 Garantie et SAV sur le matériel reconditionné

Si vous avez acheté du matériel reconditionné, celui-ci bénéficie d'une garantie retour atelier de 6 mois pièce et main d'œuvre. Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

La garantie occasion est de 6 mois à compter de la date du jour figurant sur la facture. La garantie peut s'étendre à 1 an dans certain cas, celle-ci sera précisée sur la facture.

Si aucune mention n'est précisée sur la facture, la durée de garantie du matériel reconditionné est de 6 mois à compter de la date du jour figurant sur la facture.

Le client s'interdit toute intervention technique interne sur le matériel éventuellement en cause, cette clause s'appliquant d'autant plus à un tiers quelconque, fût-il mandaté par le client.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Modalités d'application de la garantie

Dès constatation de la panne sur du matériel reconditionné, vous devez faire une demande de retour marchandise. Cette demande doit être faite directement en nous contactant par téléphone ou mail (03 20 64 88 75 - contact@my-pccenter.com). Veuillez à joindre une description claire du problème, à relever le numéro S/N du matériel et son nom, à mentionner l'ensemble de vos coordonnées (de l'entreprise si elle est propriétaire du matériel) et joindre votre justificatif d'achat du produit défectueux. Envoyez le produit une fois que vous aurez reçu l'accord de KIIRANA SASU. Emballez correctement le produit (de préférence dans son emballage d'origine) et expédiez-le affranchi. KIIRANA SASU ne sera pas responsable des dommages subis en cours de transport.

Il est à noter que les frais de port engagés par vos soins afin de nous envoyer votre produit sont à votre charge.

Dès réception de l'accord, vous disposez de 15 jours pour nous retourner le produit. Passé ce délai, votre retour sera refusé. Il vous faudra effectuer une nouvelle demande de retour marchandise.

Nous vous conseillons d'effectuer le retour par colissimo suivi ou en recommandé avec AR. Si vous nous retournez le colis sans colissimo suivi, nous déclinons toute responsabilité dans le cas où le colis ne nous parviendrait pas. Aucune enquête poste ne pourra alors être faite. Vous pouvez également vous rendre en agence.

ATTENTION ! : Seuls les produits justifiant d'une panne avérée seront acceptés.

- Les détériorations et défauts provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...), ou encore par une intervention technique d'un tiers sont exclus de la garantie.

- Tout matériel étant détérioré physiquement n'est plus sous garantie (cartes mères rayées, processeurs grillés ou abîmés, ventilateurs cassés...)

Nous ne pouvons, en aucun cas, être tenus responsables de la perte ou de l'altération de programmes présents sur des supports magnétiques ou tout autre type de système de sauvegarde lors de l'intervention de la panne ou d'intervention technique, que les produits soient sous garantie ou qu'ils ne le soient pas. Il est rappelé qu'il est de l'entière responsabilité de l'acheteur d'effectuer régulièrement la sauvegarde de ses programmes et de ses données.

8.2 Garantie des vices cachés

En application de l'article 1641 et suivant du code civil, vous bénéficiez également de la garantie légale des vices cachés. Seuls les produits justifiant d'un vice caché avéré pourront faire l'objet d'un retour sous ce motif.

Conformément à cet article, le client qui déclare que son produit souffre d'un vice caché doit en apporter la preuve. Ainsi, une expertise du produit doit être demandée par le client auprès d'un expert mandaté afin que celui-ci certifie le vice caché.

Si l'expertise confirme qu'il y a bien un vice caché, le document faisant foi doit être transmis à notre service clients dans les meilleurs délais. A réception du document, un numéro d'accord de retour ainsi que la procédure à suivre pour retourner votre produit vous seront communiqués par notre service clients. Les frais de retour de votre produit sont à notre charge. L'acceptation de votre retour se fera après constatation du vice caché par nos services. Une fois votre retour accepté par nos services, votre produit vous sera remboursé au prix d'achat.

Sous réserve de vice caché avéré les frais d'expertises engagés par le client pourront être remboursés par nos services sur présentation de la facture correspondant à ces frais.

9. Limitation de responsabilité

Aucunes indemnités ne pourraient, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix de la marchandise qui est à l'origine du dommage.

Dans le cadre du dépôt de votre ordinateur, imprimante, scanner, webcam, modem, smartphone, tablette, dans nos ateliers, KIIRANA SASU ne pourra en aucun cas être tenu comme responsable des dommages pouvant survenir sur vos données, tels que : perte de données suite à une erreur de manipulation du technicien, détérioration du matériel suite à une inondation, incendie, casse accidentelle ou encore disparition du matériel suite à un cambriolage.

KIIRANA SASU ne pourra pas être tenu pour responsable des dysfonctionnements ultérieurs du matériel informatique du client, survenus à la suite d'une mauvaise manipulation ou utilisation de la part du client (ex: mauvais branchements, surtension électrique, plantage système suite à l'installation d'un logiciel, contamination du système par un nouveau virus...-cette liste n'est pas exhaustive-), et des éventuelles conséquences dommageables que pourraient entraîner ces erreurs.

En aucun cas, quelle que soit la prestation demandée et quel que soit le lieu de son exécution (sur site du client ou dans l'atelier de KIIRANA SASU) KIIRANA SASU ne saurait être responsable, pour quelle que raison que ce soit, des données du client qui seraient endommagées ou perdues, totalement ou partiellement. En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Dans le cas où l'intervenant de KIIRANA SASU devrait effectuer une sauvegarde des données personnelles du client (que ce soit de son propre chef ou que ce soit sur demande du client), le client reconnaît et accepte sans la moindre réserve, de décharger l'entière responsabilité de KIIRANA SASU au cas où une partie ou la totalité des données personnelles du client serait endommagée ou perdue.

Aussi, KIIRANA SASU ne garantit pas la pérennité des données.

Le client est informé que toute intervention sur ses équipements, faite par KIIRANA SASU ou par lui-même, entraîne irrévocablement la rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur ou du fournisseur auprès duquel il a acquis ses équipements.

En aucun cas, l'intervention de KIIRANA SASU ne saurait être un prétexte à une substitution ou une extension de garantie pour quelle que raison que ce soit.

10. Propriété

Les produits et services contiennent fréquemment des logiciels. Il est convenu que les termes d'achat et de vente figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que tout terme s'y rapportant directement ou indirectement, ne concernant pas les logiciels qui sont et demeurent la propriété exclusive du fabricant ou de son donneur de licence. Aucun transfert de propriété ne peut donc être réalisé sur les logiciels. Seule une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit, ni les reproduire sauf à des fins de sauvegarde. Il maintiendra en bon état, les mentions de propriété portées sur les programmes et le manuel d'emploi et veillera au respect de la confidentialité des logiciels. Le client s'interdira de modifier de quelque façon que ce soit nos marchandises. Le client s'interdira de contrefaire nos marchandises, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit. Nos clients intermédiaires entre société et les utilisateurs sont tenus dans leurs conditions de vente le paragraphe ci-dessus ou un texte ayant la même portée.

11. Acompte

Les acomptes versés par notre client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

12. Réserve de propriété

Nonobstant le transfert de risque, nous conserverons la pleine propriété des marchandises jusqu'à paiement complet du prix des taxes et des accessoires. De la même manière que pour l'ensemble de nos conditions générales de vente, la commande d'un produit figurant au catalogue implique de la part de l'acheteur, l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété. Le client s'engage à nous avertir immédiatement et ce sous peine de dommages et intérêts de toute saisie qui serait pratiquée par un tiers. Le client s'engage à nous permettre de reprendre possession

de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos marchandises.

Le nom des tiers acquéreurs devra nous être communiqué par courrier commandé.

En cas non-paiement, à l'échéance, intégral ou partiel, KIIRANA SASU pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre les dits produits et les accessoires. Toutes sommes déjà versées par le client resteront acquises à KIIRANA SASU à titre de dommages et intérêts. Le client identifiera clairement ces produits et services comme étant la propriété de KIIRANA SASU et prendra les assurances nécessaires pour couvrir les dégâts ou dédommagements éventuels.

13. Conditions de paiement

Toutes nos factures sont payables à Orchies, au comptant, nettes et sans escompte, mention étant faite pour les redevables de la T.V.A. que seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à une déduction.

En conséquence, le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraîner de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation à KIIRANA SASU de dommages et intérêts forfaitaires égaux à 15% du montant T.T.C. impayé. Le montant de ces dommages et intérêts ne pourra cependant être inférieur à 9,4 5 EUROS TTC. Des pénalités de retard courent en sus de ces dommages et intérêts, au taux contractuel de 1,80% par mois de retard. Cet intérêt sera calculé à compter de l'envoi d'une mise en demeure.

En cas de rejet de prélèvement, KIIRANA SASU s'autorise à facturer au client les frais bancaires et techniques induits qui se montent à titre indicatif à 22 EUROS TTC.

Pour le cas où le taux contractuel de l'intérêt deviendrait supérieur au taux d'intérêt légal de l'usure, la présente clause ne serait nulle pour autant, mais le taux d'intérêts serait plafonné au taux maximum prévu par la loi.

La présente clause ne suit pas là l'exigibilité de la dette. En cas de résiliation et/ou de désistement du contrat du fait du client, KIIRANA SASU sera en droit de réclamer l'exécution forcée de l'allocation de dommages et intérêt fixé à 30% du prix de vente total minimum. KIIRANA SASU se réserve également la possibilité de démontrer un dommage supérieur, auquel cas celui-ci devra être intégralement réparé. Nous nous réservons, en outre, le droit d'annuler les commandes non payées ou d'en suspendre l'exécution. A la suite d'incidents de paiement, nous nous réservons le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées.

14. Paiement en 3/4 fois

Le paiement est soumis à acceptation du dossier et est possible si vous disposez d'une carte bleue classique (ni cléo, ni mozaic), d'un relevé d'identité bancaire et d'une carte d'identité. L'autorisation est donnée directement via notre Terminal Bancaire. Le montant minimum est de 100 € et maximum 2000 €.

Pièces nécessaires (même nom) pour la constitution d'un dossier de crédit : Carte d'identité - RIB - Justificatif de domicile - Carte bancaire. Le PnF ne peut s'effectuer au bénéfice d'un professionnel ou d'une personne morale.

Des frais de dossier sont appliqués correspondant à 3% du montant emprunté.

15. Défaut de paiement

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, toute demande de sursis de paiement ou tout fait pouvant impliquer l'insolvabilité du client, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement de tout produit et/ou service livré ou en cours de fabrication, rendant ce paiement immédiatement exigible et nous confèrent le droit de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour notre client au moindre dédommagement. De plus si, lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de paiement par exemple) un refus de vente pourra lui être valablement opposé, à moins que ce client ne fournisse des garanties suffisantes ou un prépaiement. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera accordée.

16. Délai de paiement

Un client ne disposant pas de ligne de crédit, les factures sont payables avant la livraison ou à l'enlèvement par virement, chèque de banque ou par carte bleue ou espèce. Les clients bénéficiant d'une ligne de crédit auront le droit à un délai de paiement, dont la durée sera fonction pour chaque client du montant de sa ligne de crédit et du chiffre d'affaire réalisé, selon un barème qui sera communiqué sur simple demande écrite. Cette ligne de crédit est soumise à une acceptation préalable. En aucun cas, le client pourra prétendre à une quelconque ligne de crédit, sauf accord écrit de KIIRANA SASU. KIIRANA SASU se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment et sans préavis la ligne de crédit accordée au client.

17. Modification apportées au matériel

Si KIIRANA SASU considère qu'un produit ou service a subi de la part du client, une modification contraire aux caractéristiques techniques initiales du constructeur ou de l'éditeur et cela, sans l'accord préalable de KIIRANA SASU, alors KIIRANA SASU pourra refuser une quelconque assistance après vente ainsi que l'application du paragraphe 8.

18. Solidarité

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultant des conditions générales et particulières de vente.

19. Restrictions à l'exportation

Le client s'engage à respecter les dispositions légales de contrôle à l'exportation édictées par les Etats-Unis ainsi que la législation édictée par l'Union Européenne et ses Etats membres en la matière. En cas d'exportation des marchandises hors de l'Union Européenne, le client à l'obligation d'obtenir l'autorisation écrite préalable du fabricant. En cas de non respect de cette disposition, le client indemniserà KIIRANA SASU de tous dommages, coûts et dépenses en résultant.

20. Utilisation dans un environnement à risque

Il est expressément porté à l'attention du client que certains produits ou services ne sont pas destinés à être utilisés dans un environnement nucléaire ou tout environnement à risque. Le client s'engage à respecter ces restrictions émises par les fabricants.

Le client s'engage à indemniser KIIRANA SASU de tout dommage, coût ou responsabilité qu'il pourrait subir en cas de pareille utilisation en violation de la présente clause et des réserves émises par les fabricants à cet égard.

21. Attribution exclusive de compétence

Tout litige à l'interprétation ou la rupture du contrat, sera soumis au droit français. En cas de contestation pour quelque cause que ce soit, la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre est celle du Tribunal de Commerce de Douai, nonobstant toute demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé. KIIRANA SASU dispose néanmoins de la faculté de saisir toute juridiction compétente, en particulier celle du siège social du client ou celle du lieu de situation des produits ou services livrés.

22. Archives

Pour des raisons de sécurité, le partenaire s'engage à garder pendant une période de 5 ans la liste de ses propres clients (nom, adresse) ainsi que des produits et/ou services qu'il leur a vendus et la date de transaction. Le client final s'engage à garder pendant une période de 10 ans. Une édition de duplicata de facture fera l'objet d'une contribution forfaitaire, payable d'avance, d'un montant de 3 EUROS TTC.

23. Traitements des données personnelles

Les données personnelles que vous transmettez à KIIRANA SASU sont utilisées par celui-ci dans le but unique d'accomplir au mieux son métier de distributeur et les activités associés. Cela implique un transfert d'information éventuel entre entité du Groupe. Vous pouvez vous y opposer à tout moment, consulter les données personnelles vous concernant chez KIIRANA SASU et demander une correction, modification ou suppression.

24. Services

Ils sont fournis par nous ou nos Prestataires. Les délais d'intervention sont estimatifs et dépendent de l'éloignement, l'accessibilité du Produit et de la préparation du site. Le service peut être fourni par téléphone ou Internet. Le dépannage a lieu à notre choix dans vos locaux ou dans les nôtres. KIIRANA SASU reste propriétaire des Produits ou pièces remplacées, et vous les facturera s'ils ne nous sont pas retournés sur simple demande. Sauf si indiqué dans l'Offre de Service, sont exclus du Service les : travaux effectués en dehors des heures ouvrées, les week-ends ou jours fériés, modifications ou déplacements de configurations, maintenance préventive, consommables, disquettes, travaux que KIIRANA SASU n'estime pas nécessaire, environnement électrique, transfert de données ou logiciels, virus. Les Produits Tiers sont réparés conformément à la garantie de leurs constructeurs ou éditeurs. Les pièces non essentielles au fonctionnement du Produit tels que charnières, battants, éléments décoratifs, trames, peuvent être dépannées dans un délai excédant celui prévu dans l'Offre de services.

25. Logiciels

Vous acceptez que les Logiciels qui ne sont pas édités par KIIRANA SASU vous soient fournis selon les termes de la licence et de la garantie de leurs éditeurs. Les licences de Logiciels sont jointes le cas échéant au Produit, dans le cas contraire, disponible sur le site du fabricant et vous devez vous y conformer. Si vous refusez le contrat de licence du logiciel d'exploitation lors de son démarrage, KIIRANA SASU accepte simplement le retour du Produit complet pour remboursement en suivant la procédure de retour.

26. Résiliation – Révocation

Nous pouvons résilier ce contrat sans préavis si vous : ne payez pas à la date prévue, violez ou si KIIRANA SASU soupçonne que vous avez violé des lois sur le contrôle des exportations. Chaque partie peut résilier el contrat si l'autre : commet un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles et ne le répare pas dans les 30 jours suivant notification écrite, ou devient insolvable ou incapable de payer ses dettes.

En vertu de l'article L. 121-16 du Code de la consommation, dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance du 23 août 2001, applicable par renvoi de l'article L. 121-27, qui stipule « commence à courir le délai de révocation à compter de la signature du contrat, ici le « bon pour accord », vous disposez, pour les ventes à distance (Internet, téléphone), d'un délai de révocation de 7 jours franco pour jouir de cette faculté. Pour renvoyer votre commande en bénéficiant de cette faculté, il est nécessaire de suivre la procédure normale du Service Après Vente. Il est notamment obligatoire de demander un numéro de retour. Cette révocation ne s'applique pas pour les ventes aux professionnels.

27. Vos obligations en tant que Client

En tant que Client, vous êtes responsables :

- de votre propre choix du Produit et de son adéquation à l'usage que vous en ferez
- de vos frais téléphoniques et postaux lorsque vous contactez KIIRANA SASU
- des spécifications que vous donnez pour le CAI

- des Matériels Intégrés, leurs performances et licences d'utilisation
- de l'exécution des pré-requis techniques avant nos prestations, de la sauvegarde et confidentialité de vos données
- des déclarations réglementaires vous incombant

Vous devez à nos personnels toute la courtoisie raisonnable, les informations, la coopération et les facilités d'accès propres à permettre l'exécution rapide de nos engagements ; faute de quoi nous en serions libérés.

Vos appels téléphoniques à KIIRANA SASU peuvent être enregistrés pour des besoins pédagogiques et de formation.

28. Protection des données

Vous acceptez que les informations vous concernant soient conservées ou transférées conformément aux lois applicables sur la protection des données personnelles, et aux traitements informatiques gérés par KIIRANA SASU. Vous acceptez que les informations vous concernant soient transférées à une entité KIIRANA SASU hors de L'Espace Economique Européen. Vous pouvez nous demander de ne pas utiliser les informations vous concernant dans un but de marketing direct. Conformément à la directive européenne 2002/58/EC du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données personnelles et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques ainsi que de la loi française, vous avez le droit de vous opposer à toute utilisation de vos données personnelles à des buts de marketing direct. Dans le cas où vous souhaiteriez vous y opposer, notifiez votre objection à l'adresse électronique suivante : service.clients@my-pccenter.com. A la réception de votre opposition par courriel, KIIRANA SASU ne vous enverra plus de communications. Toute demande de modification de vos données doit également être notifiée à la même adresse.

29. Délais d'échange

Dans la mesure du stock et de l'état de la pièce à sa réception, nous effectuons un échange standard. Il se peut cependant que les délais soient rallongés si la pièce est indisponible (délai de réapprovisionnement ou d'échange du constructeur). Dans le cas des pièces abîmées, la garantie est de fait annulée. Nous faisons néanmoins l'effort de demander l'échange auprès du constructeur. Dans ce cas, le délai peut être très important et nous n'en saurions être tenu pour responsable.

30. Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels

Pour les équipements exclus du champ du décret n°2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, et conformément à l'article L.541-2 du code de l'environnement, il appartient au détenteur du déchet d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. Pour les équipements concernés par ledit décret, et conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'EEE objet du présent contrat de vente sont transférés à l'acheteur qui les accepte. L'acheteur s'assure de la collecte de l'équipement objet du de la vente, de son traitement et de sa valorisation conformément à l'article 21 dudit décret. Les obligations susvisées doivent être transmises par les acheteurs professionnels successifs jusqu'à l'utilisateur final de l'EEE. Le non respect par l'acheteur des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application des sanctions pénales prévues par l'article 25 du décret 2005-829 à son encontre.

31. Forces majeures

Nous ne sommes pas responsables des retards d'exécution des livraisons ou Services causés par des événements échappant à notre contrôle raisonnable et aurons droit à un délai supplémentaire en cas par exemple de : grèves, actes terroristes, guerres, problèmes affectant nos fournisseurs, les transports ou notre production, fluctuations des taux de change, actes des autorités publiques, catastrophes naturelles. Si une telle situation dure plus de 2 mois, ce contrat pourra être résolu par l'une ou l'autre partie, sans indemnité.

32. Frais de garde / Prise en charge / Abandon de matériel

31.1 Frais de garde :

Au-delà de 1 mois à compter de la date d'envoi au client de l'avis de mise à disposition de son matériel, des frais de garde par jour de retard pourront lui être facturés et seront alors à régler lors de l'enlèvement du matériel.

31.2 Prise en charge :

KIIRANA SASU s'engage à vous restituer votre matériel pris en charge pour réparation dans un délai de 15 jours maximum, sauf cas particulier.

31.3 Abandon de matériel :

En cas de non réclamation du matériel, et après deux rappels par courrier ordinaire sur une durée de 60 jours, KIIRANA SASU considérera que le client abandonne son matériel et celui-ci sera recyclé sans possibilité de prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

33. Prestation sur site et en atelier

Les prestations sont effectuées uniquement sur demande expresse du client, sur site ou en atelier.

32.1 Sur site :

Au préalable de toute intervention sur site, KIIRANA SASU réalise un pré-diagnostic et valide les pré-requis, puis les parties conviennent de la date et du lieu d'exécution de la prestation. Les prestations sur site de KIIRANA SASU sont destinées à conseiller, assister, informer, former le client ou toute personne désignée par lui ; à réaliser la livraison, l'installation, la configuration, l'optimisation, le nettoyage, le dépannage des équipements appartenant au client ou vendus par KIIRANA SASU ; à réparer les pannes et dysfonctionnements de ces mêmes équipements. Les prestations ne comprennent pas l'entretien et la maintenance de l'environnement des équipements du client (installation électrique, installation téléphonique, climatisation...).

32.2 En atelier :

Les prestations réalisées dans les locaux de KIIRANA SASU font l'objet d'une prise en charge précisant les caractéristiques de l'équipement déposé par le client, le descriptif succinct de la panne relatée lors du pré-diagnostic et le diagnostic préconisé par l'intervenant. Le diagnostic de l'origine de la panne ou du dysfonctionnement donne lieu à l'établissement d'un devis. Si le client, après avoir pris connaissance du devis, refuse de faire effectuer la

réparation préconisée, KIIRANA SASU est fondée à lui facturer le coût du diagnostic. Lorsque l'équipement est déposé par le client pour être adressé au fabricant, KIIRANA SASU se décharge de toute responsabilité relative aux modifications et réparations effectuées par le fabricant. Dans tous les cas KIIRANA SASU conseille au client le meilleur choix à opérer entre la réparation et le remplacement d'un équipement défectueux. La responsabilité de KIIRANA SASU sera définitivement dérogée si le client ne suit pas son avis. Les délais de remplacement et/ou de réparation des matériels défectueux par KIIRANA SASU dépendent des stocks disponibles et/ou des délais de livraisons de ses fournisseurs et/ou de la complexité de l'avarie. Lors de sa prestation, KIIRANA SASU indique au client un délai pour la réparation ou le remplacement de l'équipement. Ce délai ne peut être qu'indicatif et le client ne peut en aucun cas tirer grief d'un éventuel retard. Chaque prestation supplémentaire fait l'objet d'un devis à accepter avant toute réalisation.

34. La garantie des interventions

KIIRANA SASU s'engage sur une durée de 30 jours sur ses interventions en dépannage uniquement. La garantie ne s'applique QUE sur les taches effectuées et annotés sur la fiche d'intervention ou sur la facture.

Si une intervention dans le cadre de la garantie est effectuée, KIIRANA SASU s'engage à réaliser une nouvelle intervention dans un délai de 5 jours ouvrés.

La garantie est caduque si le client a effectué toutes installations, modifications logiciel et/ou matériel sur son environnement informatique.

Elle est caduque si l'équipement a été démonté après l'intervention d'un technicien KIIRANA SASU et si l'étiquette de garantie apposée sur l'équipement informatique a été détérioré ou déchiré.

Elle est caduque si le client refuse la garantie ou l'intervention d'un technicien pour quelques raisons que ce soit.

Elle est caduque si le client dépasse le délai de 30 jours pour signaler une anomalie correspondant à l'intervention du technicien.

KIIRANA SASU n'est en aucun cas responsable des préjudices possible suite à une panne constatée par le client durant la période de garantie.

Si l'intervention effectué par le technicien KIIRANA SASU est sans rapport avec les conditions de garantie, KIIRANA SASU est en droit de demander au client le paiement de la nouvelle intervention.

Le matériel vendu en remplacement par KIIRANA SASU bénéficie d'une garantie constructeur d'une durée variable selon le produit. En aucun cas KIIRANA SASU ne reprend ni échange ni rembourse tout matériel ou logiciel potentiellement défectueux. En effet, le matériel n'est pas vendu par KIIRANA SASU, mais est achetés par KIIRANA SASU pour le compte du client, et seulement dans le cadre d'un remplacement.

Cependant KIIRANA SASU s'engage à en faire le suivi de la garantie constructeur tout le temps nécessaire à sa réparation ou à son échange standard par le constructeur.

Tous frais liés à l'envoi des produits chez le constructeur restent à la charge exclusive du client.

Le démontage et le remontage du matériel, ou la désinstallation et la réinstallation du logiciel pris en garantie est offert par KIIRANA SASU.

35. Remboursement

Tout remboursement se fera sous forme d'avoir à valoir sur votre prochaine facture. Les avoirs sont valable 3 mois. Les avoirs sont envoyés sous 30 jours.

36. Sortie d'atelier / Reprise du matériel après intervention

Le client est tenu de contrôler son matériel lors de sa reprise en sortie d'atelier, la liste des accessoires ou périphériques confiés lors du dépôt est visible sur la feuille de dépôt de matériel remis au client au moment de la prise en charge du matériel.

Aucune réclamation ne pourra être formulée sur l'absence d'accessoires ou de périphériques une fois la sortie définitive de l'atelier.

37. Litiges

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Douai sera compétent.

38. Conclusion

Vous trouverez des informations mises à jour sur nos politiques et règles sur notre site Internet à l'adresse <http://www.my-pccenter.com>.

Vous reconnaissez l'exactitude de votre engagement à respecter les conditions générales de vente.

KIIRANA SASU peut modifier ou ajouter des articles. Vous vous engagez à consulter le site Internet de KIIRANA SASU de façon régulière afin de vous tenir au courant de ces changements. Vous déclarez accepter l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente pleinement et sans réserve.

Les données enregistrées par KIIRANA SASU font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.

Nous nous réjouissons de vous avoir comme Client.